



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC LA SAS
FESTIJEUX POUR L'ORGANISATION D'UN
SPECTACLE LE 26 MARS 2022**

**DÉCISION N° DM-22-078
EN DATE DU 08 MARS 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de la SAS Festijeux & Compagnie, représentée par Monsieur Hugues Leininger, dont le siège social est situé Forum de l'Île – 800 rue Guynemer – 38 190 Villard-Bonnot – pour l'organisation du spectacle « Archipel » le 26 mars 2022, dont le prix de cession est fixé à 2 715,80 € TTC (deux mille sept cent quinze euros et quatre-vingt centimes) TTC ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la semaine petite enfance 2022.

D É C I D E

DE SIGNER avec la SAS Festijeux & Compagnie, représentée par Monsieur Hugues Leininger, dont le siège social est situé Forum de l'Île – 800 rue Guynemer – 38 190 Villard-Bonnot – un contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Archipel » le 26 mars 2022, dont le prix de cession est fixé à 2 715,80 € TTC (deux mille sept cent quinze euros et quatre-vingt centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220308-lmc1H9407H1-AR
Date de réception en Préfecture : 08/03/2022
Date de Publication : 08/03/2022